



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

SLOX

ID : 081-218102572-20221219-2022DEL67-DE

Date de la convocation  
13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

**Membres présents :**

M. DONNEZ, M. BUONGIORNO, Mme LASSERRE, M. CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mrs. CENTELLES, SOULAGES, BENEZECH, JALBY, DEMAZURE, GALINIE, Mmes TEULIER, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, M. SALOMON, Mme COUPLET, Mrs MASSON, MARTY.

N° 22/67

**Membres excusés :**

Mme FONTANILLES-CRESPO donne pouvoir à M. CAYRE  
Mme GHODBANE donne pouvoir à M. JALBY  
Mme DELPOUX donne pouvoir à M. CENTELLES  
Mme COUVREUR donne pouvoir à Mme LASSERRE  
M. SIRVEN donne pouvoir à M. MASSON

**Membres absents :**

Mrs TAUZIN, MARIE, Mmes MILIN, BETTINI.

**Secrétaire** : M. Jean-Marc SOULAGES

Objet de la délibération

La ville de Saint-Juéry dispose avec la salle de La Gare d'un outil culturel très qualitatif. Elle développe une politique culturelle où la programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, etc.) a pour objectif d'être accessible au plus grand nombre.

**TARIFS DES  
SPECTACLES DE  
L'ESPACE CULTUREL  
DE LA GARE**

Il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs de la billetterie.

Il est proposé de fixer 2 tarifs :

- Un tarif normal à 10 € l'unité pour les spectacles de catégorie A.
- Un tarif majoré à 12 € l'unité pour les spectacles de catégorie B.

La classification des spectacles en catégorie A ou B est établie selon des critères de coût ou de notoriété du spectacle.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs suivants :

- tarif normal spectacles de catégorie A : 10 € l'entrée
- tarif normal spectacles de catégorie B : 12 € l'entrée

**Adopté à l'unanimité**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des Impôts,
- Entendu le présent exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**FIXE les tarifs de l'espace culturel de la Gare comme suit :**

- tarif normal spectacles de catégorie A : 10 € l'entrée
- tarif normal spectacles de catégorie B : 12 € l'entrée

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 21 décembre 2022  
David DONNEZ,  
Maire,

